

COMMUNE DE PRALOGNAN-LA-VANOISE - SAVOIE

ARRETE MUNICIPAL N° 2024-056

RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DURANT LA FÊTE DE L'ALPE ET DES GUIDES

LE MAIRE DE PRALOGNAN LA VANOISE,

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la voirie routière,

VU l'organisation dans la station de la Fête de l'Alpe et des Guides pendant les journées du 10 et 11 août 2024, par le Comité des fêtes

VU l'arrêté A-2024-038 portant interdiction de circuler et de stationner en centre station

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des participants et des tiers,

ARRÊTE

Article 1 :

Le samedi 10 août 2024:

- **21h00 Défilé aux lampions de la Place de la Mairie jusqu'au parking du Bouquetin**
- **La circulation sera interdite sur les voies suivantes:**
 - Avenue de Chasseforêt
 - Avenue de la Grande Casse
 - Rue des grands Prés
 - Rue du Raffort (entre le parking du Bouquetin et la rue des grands Prés)
- **21h30 Son et Lumière des guides sur le parking du Bouquetin**
- **Le stationnement sera interdit sur le parking du Bouquetin (Côté statue du Bouquetin)**

Le dimanche 11 août 2024:

- **Toute la journée:**
 - Pour le marché artisanal, la circulation et le stationnement seront interdits sur la totalité de l'avenue de Chasseforêt à partir de **07h00 et jusqu'à 22h00** (par dérogation de l'arrêté A-2024-038 fermant le centre ville pour piétonisation).
 - La première partie du parking du Bouquetin (côté salle des associations) sera réservée aux organisateurs de la manifestation et aux officiels.

- Le stationnement sera interdit place du Barioz de **6h00 à 18h00**

- **10h00 messe en plein air:** le stationnement sera interdit sur le parking du Bouquetin (Côté statue du Bouquetin)

- **11h00 le défilé:** La circulation sera interrompue pendant la préparation et le passage du défilé de 10H00 à 12H00 dans les voies suivantes :
 - la rue du Bouquetin (le raffort)
 - la rue des Grands Prés
 - l'avenue de la Grande Casse
 - l'avenue de Chasseforêt
 - le chemin du Dou des Ponts
 - la rue des Lauzes
 - la place du Barioz
 - la côte du Barioz

- **15h00 démonstration du PGHM:** le stationnement sera interdit sur le parking du Bouquetin (Côté statue du Bouquetin)

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur les **deux parkings du Calvaire** du samedi 10 août 2024 à partir de 18H00, jusqu'au dimanche 11 août 2024 à 22H00.

Article 3: toutes les interdictions seront matérialisées par des panneaux et des barrières.

Article 4 : Les responsables et les organisateurs de cette manifestation sont chargés de prendre toutes les assurances et mesures permettant d'assurer la sécurité.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Chef de Brigade de la gendarmerie de Moûtiers, à la direction de l'Office de Tourisme, Madame la responsable du Comité des Fêtes, Monsieur le Directeur Général des services de la mairie, ainsi qu'à Monsieur le Gardien de Police Municipale chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Pralognan la Vanoise, le 31 juillet 2024.

Madame le Maire

Martine BLANC

